



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des métiers d'art et savoir-faire traditionnels après la crise de covid19

Question orale n° 1065

Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur la situation des métiers d'art et des savoir-faire traditionnels dans le cadre de la crise de covid-19. L'hôtellerie, la restauration et le tourisme sont profondément mis à mal par la crise de covid-19. Le Gouvernement a pris la mesure du risque qui pèse sur ce secteur stratégique de l'économie française en mettant sur pied le plan tourisme, qui répond à de nombreuses demandes des professionnels concernés et elle s'en félicite. Préserver le tourisme, cela s'entend, c'est d'abord préserver, comme le Gouvernement a choisi de le faire, les hôtels, les restaurants, les compagnies de transport et les 2 millions d'emplois directs assurés par l'ensemble de ces entreprises. Ils sont, pour ainsi dire, mis « sous perfusion » en attendant que les 90 millions de touristes étrangers annuels reviennent fouler les plages de Bretagne et de Côte d'Azur, visiter la capitale française et ses monuments, goûter à la gastronomie locale. Dans son département, la Haute-Vienne, ce sont les parcs naturels, les lieux de mémoire tels qu'Oradour-sur-Glane, et les savoir-faire traditionnels qui attirent chaque année touristes français et étrangers. L'exemple emblématique de ces savoir-faire, c'est la porcelaine, qui en plus de ses apports directs à la région en emplois et en revenus, assure la publicité de Limoges en France et dans le monde. Sans les porcelainiers, quel rayonnement pour le département ? Cette question ne vaut pas que pour le Limousin, mais aussi pour la Drôme (poterie de tradition gallo-romaine), pour la ville de Grasse et ses parfums, les cristalleries du Grand-Est, les verreries des Alpes-Maritimes. Inversement, la baisse du tourisme risque de priver de débouchés de multiples produits de l'artisanat local : de nombreux fromages tels que l'AOP de Rocamadour vivent du tourisme, tout comme les éleveurs concernés. L'économie de la porcelaine est grandement tributaire de la restauration et de l'hôtellerie : ce sont les commandes de restaurants et de palaces en France et à l'étranger qui assurent la rentabilité de la filière. Or, ces métiers d'art qui contribuent à l'attractivité de plusieurs régions du pays ne font pour l'instant l'objet d'aucune aide spécifique. La possibilité de continuer le chômage partiel au-delà du mois de juin 2020 est un réel soulagement pour les professionnels de ces secteurs. En revanche, bien que souvent dépendants des commandes des hôtels, des restaurants, ils ne peuvent bénéficier des aides qui ont été mises en place pour soutenir ces filières, comme l'exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME entre mars et juin 2020 et du maintien du fonds de solidarité. Pourtant, il y a urgence. Dans le cas de la porcelaine, les carnets de commande se sont effondrés, avec pour l'essentiel de très nombreuses demandes d'annulation, voir au mieux, de reports, mais sans délais. La perte de chiffre d'affaires est estimée entre 40 et 60 % du chiffre habituel depuis le début de la crise, et la reprise est timide. Pour les éleveurs fermiers des fromages AOP, les ventes ont chuté pendant le confinement de 70 % à 100 %. Ainsi, elle lui demande quelles actions elle entend mener pour protéger les savoir-faire des territoires, et notamment les produits labellisés IGP, AOP. Elle souhaite savoir si elle envisage d'élargir certaines des mesures pour le secteur du tourisme aux métiers et produits mentionnés.

Texte de la réponse

AVENIR DES MÉTIERS D'ART ET SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

M. le président. La parole est à Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, pour exposer sa question, n° 1065, relative à

l'avenir des métiers d'art et savoir-faire traditionnels après la crise du covid-19.

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere. L'hôtellerie, la restauration et le tourisme sont profondément mis à mal par la crise que nous traversons. Prenant la mesure du risque qui pèse sur ce secteur stratégique de notre économie, le Gouvernement a mis sur pied le plan tourisme. Je m'en félicite. Préserver le tourisme, c'est d'abord préserver, comme le Gouvernement a choisi de le faire, les hôtels, les restaurants, les compagnies de transport et les 2 millions d'emplois directs assurés par l'ensemble des entreprises, en attendant que les 90 millions de touristes étrangers annuels reviennent fouler les plages de Bretagne et de Côte d'Azur, visiter notre capitale et ses monuments, goûter à notre gastronomie et profiter des charmes du lac de Vassivière.

En Haute-Vienne, ce sont les parcs naturels, les lieux de mémoire tels qu'Oradour-sur-Glane et les savoir-faire traditionnels qui attirent chaque année touristes français et étrangers. L'exemple emblématique de ces savoir-faire, c'est la porcelaine de Limoges, qui, en plus de ses apports directs à la région en emplois et en revenus, assure la publicité de la ville en France et dans le monde entier. Et cela ne vaut pas que pour le Limousin, mais aussi pour la Drôme et ses poteries de tradition gallo-romaine, pour la ville de Grasse et ses parfums, les cristalleries du Grand Est et les verreries des Alpes-Maritimes.

Mais revenons à la porcelaine : son économie est grandement tributaire de la restauration et de l'hôtellerie, donc du tourisme, notamment mondial. Ce sont les commandes de restaurants et de palaces, en France et à l'étranger, qui assurent la rentabilité de la filière. Or ces métiers d'art qui contribuent au rayonnement de nos régions et de notre pays ne font pour l'instant l'objet d'aucune aide spécifique. La possibilité de continuer le chômage partiel au-delà du mois de juin 2020 est un réel soulagement pour les professionnels de ces secteurs, mais il y a urgence. Dans le cas de la porcelaine, les carnets de commandes se sont effondrés, avec de très nombreuses demandes d'annulation ou, au mieux, de report sine die. La perte de chiffre d'affaires est estimée entre 40 et 60 % depuis le début de la crise, et la reprise est timide.

Monsieur le secrétaire d'État, pensez-vous mener des actions spécifiques pour protéger les savoir-faire de nos territoires, notamment les produits labellisés IGP – indication géographique protégée – et AOP – appellation d'origine protégée ? Envisagez-vous d'élargir certaines des mesures prises pour le secteur du tourisme aux métiers et produits mentionnés et à nos entreprises du patrimoine vivant ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant, vous l'avez dit, subissent de plein fouet les effets de la crise sanitaire : en premier lieu, l'annulation de nombreux salons et d'événements, primordiaux pour exposer et commercialiser leur production ; mais également l'effondrement de l'activité touristique et de la restauration, qui représentent également des débouchés importants pour ces métiers.

Afin de parer aux difficultés immédiates, ces entreprises aux savoir-faire d'excellence ont pu bénéficier des mesures de soutien transverses très rapidement mises en place par le Gouvernement : fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, report voire annulation de charges sociales pour les très petites entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, dispositif exceptionnel de chômage partiel. Face à l'ampleur de la crise, le Gouvernement a décidé de maintenir des mesures exceptionnelles de soutien pour la filière tourisme. Nous évaluons l'opportunité d'en faire profiter des secteurs autres que le tourisme, mais se révélant économiquement très dépendants de l'activité touristique.

Les savoir-faire exceptionnels sont aussi le reflet de l'identité culturelle de nos territoires. Afin de soutenir durablement les artisans et les entreprises qui les font vivre, le Gouvernement a confié en 2018 à trois parlementaires une mission temporaire sur la préservation et le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant en France. Le rapport remis à l'issue de cette mission, « France, métiers d'excellence », formulait une série de propositions dont certaines sont en cours de mise en œuvre. Ainsi, le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art a été prolongé pour la période 2020-2022.

À la suite d'une étude d'impact réalisée par l'Institut national des métiers d'art – INMA – celui-ci proposera, avec le soutien du Gouvernement, un plan de relance spécifique associant étroitement professionnels et mécènes. Ce plan devra comprendre des actions complémentaires aux dispositifs de soutien proposés par l'État pour aider ces professionnels à sortir de la crise. Les actions porteront notamment sur la numérisation des canaux de vente et l'organisation d'événements tels que les Journées européennes des métiers d'art et du patrimoine vivant, dont l'édition 2021 a été annoncée. Selon l'évolution de la situation sanitaire, des opérations pourront également être menées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. L'INMA travaille enfin à une opération spéciale pour les fêtes de fin d'année visant à promouvoir le travail de ces professionnels et à inciter les Français à privilégier l'achat de cadeaux fabriqués en France.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Beaudouin-Hubiere](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1065

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 4043

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2020](#)